



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Des aides "tourisme" pour les instituts d'enseignement du français aux étrangers

Question écrite n° 30950

Texte de la question

M. Éric Pauget attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés que rencontrent les centres d'enseignement supérieur de la langue française exclus des dispositifs prévus par le plan tourisme et qui sont actuellement privés de leur clientèle étrangère. Il souligne d'ailleurs que l'impossibilité de recevoir des étudiants étrangers durant cette crise sanitaire internationale plonge ces établissements à caractère international, dont les programmes reposent sur l'enseignement du français langue étrangère, dans une situation financière alarmante. Par-delà l'interruption brutale de l'activité de ces instituts due à la fermeture des frontières puis à leur fermeture obligatoire, il note que l'exclusion de ces structures relevant de l'enseignement supérieur des aides spécifiques de l'État destinées aux entreprises du tourisme menace gravement leur existence et les emplois qui en dépendent. En ce sens, il souhaite notamment partager ses inquiétudes concernant la pérennité du modèle économique du Centre international d'Antibes, labélisé Qualité FLE, qui emploie 43 salariés assurant la formation de 7 000 étudiants étrangers chaque année et qui se retrouve actuellement dépourvu de tout accompagnement approprié. Compte tenu de la situation dramatique dans laquelle se retrouvent ces centres d'enseignement supérieur de la langue française, qui participent au rayonnement de la France et dont l'activité dépend directement de l'accueil d'étudiants étrangers, il souhaiterait savoir s'il envisage d'élargir l'accès au dispositif du plan tourisme pour ces acteurs pleinement affectés par la fermeture des frontières.

Texte de la réponse

Les autorités françaises sont fortement mobilisées pour accompagner les étudiants internationaux en mobilité en cette période de lutte contre la pandémie de Covid-19. Aussi plusieurs milliers de ces étudiants ont déjà rejoint la France et les formations dans lesquelles ils s'étaient inscrits. Néanmoins, malgré l'ouverture des frontières aux étudiants, des incertitudes demeurent en raison des conditions sanitaires au départ comme à l'arrivée en France et de la diminution du nombre des vols internationaux. Les centres d'enseignement supérieur de la langue française, dont le cœur de métier est l'enseignement du français langue étrangère (FLE), se trouvent dans une situation financière fragilisée cette année, comme beaucoup d'institutions accueillant du public. Pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire, il a été décidé lors de la réunion du conseil d'orientation du label Qualité FLE organisée par France Education International (FEI) le 17 juin dernier de : - permettre aux centres de demander un échéancier ou un report de dette pour l'année 2020 ; - promouvoir les cours à distance de ces centres sur les réseaux sociaux et sur le site du label ; - proposer au prochain conseil d'administration de FEI une baisse de 50 % des tarifs du label pour l'année 2021 ; - préparer un film publicitaire promotionnel du tourisme linguistique en France et des écoles de FLE. Il sera diffusé par TV5 Monde partout dans le monde en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Pauget](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30950

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 septembre 2020

Question publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4664

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8206